ÉCOLE DE l'Escabelle

Foire aux questions – Service de garde 2021-2022

Ajustement selon les directives de la santé publique

J'inscris mon enfant au service de garde de l'école…que dois-je savoir?

Par où dois-je circuler?

Vous devez entrer et sortir en tout temps par la porte du côté de la cour d'école identifiée « Entrée du service de garde », porte 3.

Mon enfant aura-t-il besoin de matériel pour fréquenter le service de garde?

Oui, voici le matériel nécessaire :

- Une boîte repas bien identifiée; il serait important de placer dans la boîte repas un « Ice pack » tous les matins.
- Dans la boîte repas veuillez prévoir
  - Un repas principal (prévoir un thermos pour les repas chauds; aucun accès au micro-ondes)
  - Des ustensiles
  - Un breuvage
  - Un dessert
  - Si votre enfant fréquente le service de garde après la classe, prévoir une collation; fruits, légumes, yogourt ou fromage (SVP mettre les collations pour la classe à part dans le sac d'école.)
- Une paire d'espadrilles **bien identifiée** que vous laisserez au service de garde (À prévoir seulement à l'automne.)

Y-a-t-il des interdits au service de garde?

- Tous les **aliments contenant des arachides** sont strictement interdits.
- **Les barres tendres** sont interdites quel que soit la sorte.
- **Les objets personnels (Ipod, jouets et jeux de la maison, etc.)** sont interdits.

Quel est l'horaire du service de garde?

- Le service de garde ouvre le premier jour de classe et ferme le dernier jour de classe; heures d'ouverture de 7h00 à 18h00.
- Le service de garde sera ouvert tous les jours de classe ainsi que lors des journées pédagogiques.
- Le service de garde sera fermé lors des journées fériées (exemple : fête du Travail, fête de la Reine, vendredi et lundi de Pâques).
- Le service de garde sera fermé durant le congé de Noël.
- Le service de garde sera fermé durant la semaine de relâche (le service de loisirs du quartier offre des activités).
- Si l'annonce de la fermeture de la Commission scolaire de la Capitale à la radio se fait avant l'ouverture du service de garde, soit 7 h le matin, le service de garde est fermé pour la journée.
- Si l'annonce de la fermeture de la Commission scolaire de la Capitale se fait en cours de journée, le service reste ouvert.
- En cas de bris majeur, le service de garde avise les parents de venir chercher leurs enfants. Nous indiquerons aux parents l'endroit où ils doivent venir chercher leurs enfants. Selon une entente entre la commission scolaire et le centre Charles-Auguste Savard, nous pourrons déplacer les enfants vers ce dernier s'il en va de la sécurité des élèves.

Quand dois-je payer les frais de garde?

Vous recevrez une facture par courriel au cours de la première semaine de chaque mois selon les présences prévues au calendrier de fréquentation de votre enfant. Ces frais de garde sont payables par Internet à votre institution bancaire ou au service de garde sur le terminal de vente par carte de débit seulement, au plus tard le 15 de chaque mois.

Arrivée et départ de mon enfant; comment procéder

Vous devez venir reconduire votre enfant jusque dans le hall du service de garde; une éducatrice accueillera votre enfant. Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'école.

Lorsque vous venez chercher votre enfant, nous offrons le service HOPHOP (Voir le document joint).

Y-a-t-il des activités et sorties éducatives lors des journées pédagogiques?

Vous recevrez par courriel 2 fois dans l'année la planification des activités et sorties du service de garde. Nous vous demandons de remplir le coupon-réponse et de le retourner dans le délai demandé.

La surveillance est-elle toujours assurée lorsque mon enfant circule entre les pavillons?

Oui, par mesure de sécurité, le transfert des élèves entre les pavillons est toujours fait sous la supervision d'un adulte.

Que faire en cas d'absence de mon enfant?

Par mesure de sécurité, toute modification à la fréquentation de votre enfant au service de garde ou pour une absence, vous avez la responsabilité d'aviser l'école et le service de garde.

- 418-686-4040 poste 3274 pour le service de garde
- 418-686-4040 poste 3270 pour le secrétariat du pavillon A
- 418-686-4040 poste 3370 pour le secrétariat du pavillon C

Que faire lorsque mon enfant est malade?

L'enfant malade doit être gardé à la maison. Tous les élèves présents doivent sortir à l'extérieur lors des périodes de jeux extérieurs. Les enfants malades qui se sont rendus à l'école sont reconnus aptes à aller à l'extérieur. Tout enfant malade sera retourné à la maison.

Est-ce possible d'administrer une médication?

Le personnel du service de garde peut administrer des médicaments prescrits, **mais ne peut administrer des médicaments qui sont en vente libre. Exemples : « Tylénol, Tempra et autres »**. Toutefois, si ces médicaments en vente libre font l'objet d'une prescription, le personnel du service de garde peut administrer lesdits médicaments. **En ce cas, le formulaire « Autorisation d'administrer un médicament » doit être obligatoirement signé par le parent. Le formulaire est disponible au service de garde**. **La posologie doit être préparée par le parent et prête à être administrée**. Le personnel vous informera de l'état de santé de votre enfant et vous informera également si le médicament lui a été administré.

Sans autorisation écrite des parents, le personnel n'a pas le droit de donner un médicament à un élève.

Y-a-t-il du parascolaire

Ayant à cœur la sécurité de nos élèves, nous devons respecter scrupuleusement les recommandations de la santé publique.

Il a donc été décidé de débuter toutes activités parascolaires (Y compris le soccer des Dragons) en janvier 2022. D'ici là aucune activité parascolaire n'ait prévu au calendrier.

Vous serez informé par courriel des offres futures des activités parascolaires.

Le club des Dragons est un club de soccer qui pratique à l'extérieur jusqu'à la fin octobre. Par la suite, les activités ont lieu au gymnase de l'école ou au stade Chauveau. Pour plus d'information, contactez M. Stéphane Marie, éducateur classe principale, entraîneur des Dragons : 418 686-4040 poste 3942.

Vous avez d'autres questions?

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne responsable, madame Donna Thériault en composant le 418 686-4040 poste 3274.

N.B. Vous pouvez consulter le règlement financier ainsi que les règles de fonctionnement sur le site internet de l'école; ceux-ci sont mis à jour régulièrement.